

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 AVRIL 2026
à 18h30 à la MAIRIE**

Présents : Mr et Mme BAYLET, ZACCARI, LANNEBERE, FRANÇOISE, RÉMAZEILLES, PARROUFFE (arrivée à 19h30), DAFLON, LATXAGUE, VIDAL, BOUTON, GOMMARD, AMELIN, BERDUGOT, CABALLERO, ALEMANY, MENDIBOURE

Absents ayant donné pouvoir : Mme PARROUFFE (pouvoir donné à Mr BAYLET jusqu'à son arrivée à 19h30), STUTZMANN (pouvoir donné à Mme ZACCARI), ROSA (pouvoir donné à Mme BOUTON) et Mr FRÉCHOU (pouvoir donné à Mr LANNEBERE)

Absents excusés :

Date de convocation : 03.04.2026
Secrétaire de séance : Mme ZACCARI

ORDRE DU JOUR :

	OBJET		DR/R	I	
	Désignation du secrétaire de séance				
	Approbation du procès-verbal de la séance du 02.03.2026		R		
	Divers				
BUREAU MUNICIPAL					
DCM 2026/04/001	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/002	Désignation des délégués au syndicat EMMA	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/003	Désignation des délégués au SYDEC	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/004	Désignation des représentants à l'Agence landaise pour l'Informatique (ALPI)	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/005	Désignation des délégués au syndicat mixte de gestion des milieux naturels	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/006	Désignation des délégués au syndicat du chenil de Birepoulet	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/007	Désignation du délégué élu au CNAS	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2026/04/008	Désignation des membres de la commission communale des impôts directs	Délibération	R		E. ZACCARI
DCM 2026/04/009	CDG40 : Convention de mise à disposition service d'aide au classement des archives	Délibération	R		J. BAYLET
	Tableau des effectifs				J. BAYLET
	Approbation règlement intérieur				J. BAYLET
	Budget Caisse des Ecoles				M. FRANCOISE
	Budget CCAS				M. CABALLERO
	Contrat d'Engagement Educatif				J. BAYLET
	Candidatures emplois saisonniers				J. BAYLET
VIE SOCIALE ET AFFAIRES SCOLAIRES					
DCM 2026/04/010	Subvention pour stage à l'étranger d'un jeune	Délibération	R		M. FRANCOISE
VOIRIE					
DCM 2026/04/011	SYDEC : Eclairage public – Lanterne Allée de Camiade	Délibération	R		A.LATXAGUE
	Priorités relevées par la Commission Voirie				A.LATXAGUE

■ Désignation du secrétaire de séance : Madame Zaccari a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 02.03.2026

Après vérification et correction, le procès-verbal de la séance du 02 mars a été approuvé.

Divers

Monsieur Baylet tient à féliciter la participation de Messieurs Gommard et Caballero dans les travaux de peinture de l'ancienne salle des archives qui est devenue une salle de réunion annexe.

Il propose également que la plaque actuellement présente au-dessus de l'entrée de l'ancienne salle des associations, désormais salle des archives, y soit déplacée afin de préserver l'hommage de la Commune à Monsieur Eugène Larrose, maire de 1946 à 1953, principal instigateur de la construction du Fronton et de l'Ecole.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

BUREAU MUNICIPAL

DCM 2026/04/001 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.1411-5, L.1414-1 à L.1414-4, L.2121-21, L.2121-22, D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDÉRANT qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste.

DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ :

PRÉSIDENT de la Commission d'Appel d'Offres : M. Jean BAYLET, Maire.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

Mme. Élodie ZACCARI,
M. Damien BERDUGOT,
Mme Marine AMELIN

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

Mme. Isabelle BOUTON,
M. Michel DAFLON,
Mme FRANÇOISE Magali

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/002 – Désignation des délégués au syndicat EMMA

Le Conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Seignanx,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert ;

Vu les statuts du syndicat EMMA qui précisent que « les communes sont représentées par deux délégués(es) titulaires » ;

Considérant la nécessité de désigner deux membres pour siéger au Syndicat EMMA ;

Vu l'appel à candidature fait par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

DECIDE À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER comme délégués :

Délégué Titulaire : M. André LATXAGUE

Délégué Suppléant : Mme. Anne-Marie VIDAL

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/003 – Désignation des délégués au SYDEC

Le Conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Seignanx,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert ;

Vu l'article 13-3 des statuts du SYDEC qui précisent que « chaque adhérent d'un même service public désigne ses représentants titulaires et suppléants(es) aux Comités Territoriaux à raison de un(e) délégué (e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) par tranche ou partie de tranche de 4 000 habitants (la référence est la population municipale déterminée par l'INSEE) » ;

Considérant la nécessité de désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) dans la filière « Energie » ;

Vu l'appel à candidature fait par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

DECIDE À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER comme délégués :

Délégué Titulaire : M. André LATXAGUE

Délégué Suppléant : M. Marc RÉMAZEILLES

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/004 – Désignation des représentants à l'Agence landaise pour l'Informatique (ALPI)

Le Conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Seignanx,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert ;

Vu l'article 8 des statuts du syndicat mixte départemental ALPI qui stipule que « chaque adhérent désigne un représentant(e) titulaire et un représentant(e) suppléant(e) » ;

Vu l'appel à candidature fait par Monsieur le Maire ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER comme représentants(es) :

Représentant Titulaire : M. Alain GOMMARD

Représentante Suppléante : M. Pascal LANNEBERE

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/005 – Désignation des délégués au syndicat mixte de gestion des milieux naturels

Le Conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Seignanx,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels ;

Considérant la nécessité de désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) ;

Vu l'appel à candidature fait par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

DECIDE À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER comme délégués au Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels :

Délégué Titulaire : Mme. PARROUFFE Armelle

Délégué Suppléant : Mme AMELIN Marine

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/006 – Désignation des délégués au syndicat du chenil de Birepoulet

Le Conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Seignanx,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L.5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert ;

Vu les statuts du syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet ;

Considérant la nécessité de désigner deux membres un titulaire et un suppléant pour siéger au Syndicat du Chenil de Birepoulet ;

Vu l'appel à candidature fait par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

DECIDE À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER comme délégués titulaire et suppléant au Syndicat du Chenil de Birepoulet ;

Mme Anne-Marie VIDAL, déléguée titulaire,

Mme Marine AMELIN, déléguée suppléante,

Décision :

VOTANT : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/007 – Désignation du délégué élu au CNAS

Le Conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Seignanx,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 ;

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale - CNAS ;

Considérant la nécessité de désigner un(e) délégué(e) locale du collège des élus(es) au sein du CNAS pour la durée du mandat ;

Vu l'appel à candidature fait par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré

DECIDE À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER comme déléguée locale du collège des élus(es) au sein du CNAS, et pour la durée de la mandature 2026-2032 :

Mme Muriel STUTZMANN.

Décision :

VOTANT : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/008 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est présidée par le Maire ou un adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant, soit avant le 25 juillet 2020 pour notre Commune. Elle sera réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double.

Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Seignanx,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Considérant la nécessité de proposer une liste de personnes en nombre double, pour siéger en commission ;
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

DE PROPOSER les 24 personnes comme suit :

NOM - Prénom	Statut
TITULAIRES	
BERDUGOT Damien	Elu
VIDAL Anne-Marie	Elue
LANNEBERE Pascal	Elu
LATXAGUE André	Elu
BOUTON Isabelle	Elue
ALEMANY Vincent	Elu
CARTIGNY Chantal	Habitante
ROBERIEUX Mickael	Habitant
GILLERON Christophe	Habitant
SALLABERRY Julie	Habitante
FLEURY Marie	Habitante
LARRÈRE Yves	Habitant
SUPPLÉANTS	
GOMMARD Alain	Elu
PARROUFFE Armelle	Elue
DAFLON Michel	Elu
RÉMAZEILLES Marc	Elu
STUTZMANN Muriel	Elue
NAZAREWICZ Jean	Habitant
NADAL Myriam	Habitante
RIQUIER Pascal	Habitant
PINEAU Laetitia	Habitante
CORRIHONS Jacques	Habitant
BESSONART Jean-Lucien	Habitant
MIREMONT Hervé	Habitant

Décision :

VOTANT : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2026/04/009 – CDG40 : Convention de mise à disposition service d'aide au classement des archives

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la convention proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG 40) relative à la mise à disposition du service d'aide au classement des archives,

Considérant la nécessité d'assurer le classement, la conservation et la gestion des archives communales dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Considérant l'intérêt de recourir à l'expertise du service archives du CDG 40 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver la convention de mise à disposition du service d'aide au classement des archives proposée par le CDG40, telle qu'annexée à la présente délibération ;

PRECISE que cette convention a pour objet la mise à disposition d'un archiviste pour assurer notamment le tri, le classement, la conservation et la valorisation des archives communales ;

PREND ACTE que les modalités d'intervention, de planification et de suivi sont définies dans ladite convention ;

INDIQUE que la convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse ;

ACCEPTE la proposition d'intervention en 2027 au tarif de 3 290 euros ;

PREVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la commune a été présenté.

Approbation règlement intérieur

Après lecture individuelle, le règlement intérieur de la commune a été approuvé à l'unanimité par les élus.

Budget Caisse des Ecoles

Une ébauche du budget 2026 de la Caisse des écoles a été présentée, faisant apparaître un montant prévisionnel de 8 356 €. La subvention a été revalorisée par rapport à l'année précédente, malgré une diminution des effectifs, en raison des besoins liés à l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

Budget CCAS

Une ébauche du budget 2026 du CCAS a été présentée, avec un montant prévisionnel de 4 604 €.

Contrat d'Engagement Educatif

Le Contrat d'Engagement Éducatif, dispositif spécifique applicable aux animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs, a été présenté. Les élus ont arrêté la revalorisation des montants du salaire brut journalier à 60 € pour les personnels non titulaires du BAFA et à 70 € pour les personnels titulaires du BAFA.

Candidatures emplois saisonniers

Trois candidatures ont été reçues dans le cadre du recrutement d'emplois saisonniers estivaux, pour deux postes à pourvoir : un en juillet et un en août. Les élus ont procédé au choix des candidats retenus et feront part de leur décision à l'ensemble des postulants.

ARRIVEE DE MADAME PARROUFFE à 19h30, LE POUVOIR ACCORDE A MONSIEUR BAYLET N'EST PLUS EN VIGUEUR

VIE SOCIALE ET AFFAIRES SCOLAIRES

DCM 2026/04/010 – Subvention pour stage à l'étranger d'un jeune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir les jeunes dans la poursuite de leurs études et de favoriser leur mobilité internationale,

Considérant la demande présentée par Monsieur B. domicilié à Saint André de Seignanx, étudiant en 1^{ère} année de BTS Tourisme, relative à l'obtention d'une aide financière dans le cadre d'un stage à l'étranger prévu à partir du 13 avril au 19 juillet 2026 à MALTE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 400 € à Monsieur L. afin de contribuer aux frais liés à la réalisation de son stage à l'étranger ;

PRECISE que cette aide sera versée sur présentation des justificatifs nécessaires.

INSCRIT les crédits nécessaires sur le budget de la Commune 2026, à l'article 65741 « Subventions de droit privé Ménages ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VOIRIE

DCM 2026/04/011 – SYDEC : Eclairage public – Lanterne Allée de Camiade

Le service d'entretien du SYDEC a constaté la vétusté de la lanterne n° SIG 008-070 située Allée de Camiade, à Saint André de Seignanx. Monsieur le Maire présente le devis du SYDEC.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Dépose d'une lanterne
- Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne ALURA leds

Montant Estimatif TTC	1 049 Euros
TVA pré financée par le Sydec	163 Euros
Montant HT	886 Euros
Subventions du SYDEC	488 Euros

Participation Collectivité

399 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE le devis établi par le SYDEC concernant le remplacement de la lanterne Allée de Camiade N° SIG 008-070, à Saint-André-de-Seignanx.

PRECISE que le paiement se fera sur fonds libres.

INSCRIT les crédits nécessaires sur le budget de la Commune 2026.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 19 POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Priorités relevées par la Commission Voirie

À la suite de la première réunion de la commission voirie, les priorités d'intervention ont été définies. Elles concernent en premier lieu le renforcement et le remplacement de la signalisation (panneaux et marquages au sol), puis le renforcement des dispositifs relatifs à la sécurité routière (projets de surélévation à l'entrée du lotissement Betbeder, installation de nouveaux coussins berlinois et réaménagement du carrefour de la route de Peyrehette), ainsi que le suivi des besoins en matière d'éclairage public.

Saint-André-de-Seignanx, le 10 avril 2026

Le Maire,

Jean BAYLET



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

